A La L

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE ROCHEFORT-EN-YVELINES

37, rue Guy le Rouge – 78730 Rochefort-en-Yvelines

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE DE ROCHEFORT-EN-YVELINES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011: Charges à caractère générale; correspond aux dépenses courantes tels les entretiens des locaux, des terrains, la maintenance, les assurances des bâtiments, des véhicules, l'achat des diverses fournitures... (399 423,47€)

Chapitre 012 : Charges de personnel et assimilés ; correspond aux rémunérations du personnel et les charges associées. (483 500€)

Chapitre 014 : atténuation de produits ; correspond aux fonds qui sont reversés à l'Etat tels le FPIF, FPIC et FSRIF (203 710€)

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante ; correspond aux indemnités des élus, aux cotisations retraites et de sécurité sociale, aux subventions aux organismes, au logiciel du secrétariat, la contribution au SDIS... (473 820€)

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles ; correspond aux éventuelles annulations des titres sur un exercice antérieur (4 000€)

Chapitre 68 : Dotations aux provisions semi-budgétaire ; correspond à une dotation calculée sur les impayés. (100€)

→ Total de 1 564 553,47€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté ; correspond à l'affectation des résultats. (330 750,16€)

Chapitre 013 : Atténuation de charges ; correspond aux remboursements sur les rémunérations du personnel. (40 000€)

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes divers correspond à la production d'électricité via les panneaux photovoltaïques, à l'occupation du domaine public, aux inscriptions à la bibliothèque... (41 250€)

Chapitre 73 : Impôts et taxes ; correspond l'attribution de compensation de Rambouillet Territoires et au droit de mutation à titre onéreux à la suite des transactions immobilières sur la commune (419 490€)

Chapitre 731: Imposition directes; correspond aux impôts directs locaux et à la taxe d'électricité (586 494,86€)

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante ; correspond aux loyers des bâtiments loués et diverses subventions (135 340,70€)

Chapitre 77 : produits exceptionnels ; correspond aux éventuelles annulations des mandats sur un exercice antérieur (1 000€)

→ Total de 1 564 553,47€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement ; correspond à l'affectation des résultats (1 047 962.46€)

Chapitre 21: Immobilisation corporelles; correspond aux travaux d'investissement prévus sur la commune

- Article 2116 : reprise des concessions (25 000€)
- Article 2131 : reconstruction des ateliers techniques (905 000€)
- Article 2131 : travaux de la toiture de l'église solde (75 000€)
- Article 2131 : rénovation de la salle du conseil municipal (42 000€)

ONLINE OF CHAPTER AND ADDRESS OF THE PARTY O

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE ROCHEFORT-EN-YVELINES

37, rue Guy le Rouge – 78730 Rochefort-en-Yvelines

- Article 2131 : extension des salles plurivalentes ajout d'un module (90 000€)
- Article 2135 : étude « rénover plutôt que construire » (60 000€)
- Article 2135 : rénovation énergétique du bâtiment de l'Ancienne Gendarmerie (558 000€)
- Article 2152 : rénovation de l'éclairage public (239 400€)
- Article 21538 : travaux d'électricité de l'église (10 165€)
- Article 21538 : mise en conformité électrique des bâtiments communaux (13 750€)
- Article 2157 : achat de deux radars pédagogiques et d'un défibrillateur (8 000€)
- Article 2183: achat d'un ordinateur portable et d'une imprimante (2 500€)

→ Total de 3 079 277,46€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves ; correspond au reversement du fonds de compensation de la TVA, au reversement de la taxe d'aménagement et à l'affectation des résultats. (1 091 662.46€)

Chapitre 13: subventions d'investissement;

- Article 1321 (Préfecture et PNR))
 - Subvention à la suite du remplacement des radiateurs dans la bibliothèque (12 200€)
 - Solde de la subvention à la suite des travaux de l'église (1010 691€)
 - Subvention relative à la rénovation énergétique du bâtiment de l'Ancienne Gendarmerie (371 807€)
 - Subvention relative aux travaux d'éclairage public (81 779.89€)
 - Subvention relative à l'achat des appuis vélos (2 708€)
- Article 1322 (Région)
 - Subvention relative à la reconstruction des ateliers techniques (83 986€)
 - Subvention relative aux travaux de toiture de l'église (50 811€)
 - Subvention relative aux travaux dans la salle du conseil municipal (8 000€)
 - Subvention relative à la rénovation des terrains de tennis (36 014€)
 - Subvention relative à l'extension des salles plurivalentes (20 000€)
 - Subvention relative à l'étude « rénover plutôt que construire » (35 000€)
- Article 1323 (Département)
 - Subvention relative à la reconstruction des ateliers techniques (202 889€)
 - Subvention relative aux travaux de toiture de l'église (42 500€)
 - Subvention relative rénovation de la salle du conseil municipal (13 000€)
 - Subvention relative à la rénovation des terrains de tennis (27 011€)
 - o Subvention relative à l'extension des salles plurivalentes (29 000€)
 - Subvention relative aux travaux de la route de la Bâte (170 528€)
- Article 1328 (Fondation du patrimoine): reversement des dons pour les travaux de toiture de l'église (60 000€)
- Article 13461 (Préfecture) : Subvention relative aux travaux de toiture de l'église (23 400€)
- Article 16 : Emprunt et assimilés : caution des locations et emprunt fictif pour l'équilibre du budget (615 290.11€)

→ Total de 3 079 277,46€